



Envoyé en préfecture le 27/11/2025  
Reçu en préfecture le 27/11/2025  
Publié le 01/12/2025  
ID : 038-213802473-20251126-D2025\_54-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 54/2025

### **Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23**

**Membres présents : 14**

CHAUDET Florence, COUPAS Daniel, DA CONCEICAO Marilyne, DREVET Clémence, DREVET Christiane, DUSSERT Jean-Claude, GIROUD Christian, HEURTEBISE Éric, PONTOIZEAU Arnaud, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique.

**Membres absents avec pouvoir : 8**

ATTAVAY Bernard pouvoir à ROSSI Patrick, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à GIROUD Christian, DE BATTISTI Inès pouvoir à PONTOIZEAU Arnaud, FOURNET Steve pouvoir à DREVET Christiane, LEFEBVRE Fanny pouvoir à THÉVENOT Monique, LUTTRIN Jean-Claude pouvoir à DUSSERT Jean-Claude, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric, ZABI Sabya pouvoir à CHAUDET Florence.

**Membre absent : 1**

ATTAVAY Maria

**Soit 14 présents et 8 pouvoirs – 22 votants**

**Secrétaire de séance : Florence CHAUDET**

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025 joint en annexe à la présente délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre :

- Du transfert de la compétence enfance (bâtiment) de la commune de Corbelin à la communauté de communes,
- Du transfert de la compétence enfance de la commune de Tignieu-Jameyzieu à la communauté de communes,
- Du transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire relative à la création, les aménagements et l'entretien des liaisons/itinéraires cyclables identifiés à l'étape 1 du schéma d'accès cyclable aux services des polarités.

Considérant que ces évaluations viendront, sous l'effet d'une délibération ultérieure du conseil communautaire portant révision des attributions de compensation pour les communes concernées, par la suite impacter l'attribution de compensation perçue chaque année par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport émis par la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres des Balcons du Dauphiné ;

Au vu de cet exposé, et après délibération, le conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 26 novembre 2025 et en sus dits.

Christian GIROUD  
MAIRE de la commune de  
Montalieu Vercieu (213802473)

27 nov. 2025

Christian GIROUD,

Maire

Florence CHAUDET,  
Secrétaire de séance

